

CONSEIL AUTOCHTONE D'AGRÉMENT PROFESSIONNEL DU CANADA



**MANUEL DES NORMES ET PROCÉDURES DE CERTIFICATION
SPÉCIALISTES AUTOCHTONES DE NIVEAU IV
(Troubles concomitants, jeu responsable,
ETCAF, troubles traumatiques et traumatologiques)**

TABLE DES MATIÈRES	
L'INTRODUCTION	3
COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE CERTIFICATION DE NIVEAU IV	
PRÉREQUIS	
DÉTERMINATION DU NIVEAU DE CERTIFICATION	5
NORMES POUR LES SPÉCIALISATIONS CERTIFIÉES DE SPÉCIALISTE DE LA TOXICOMANIE DE NIVEAU IV	
AUTRES EXIGENCES	
EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	
ÉDUCATION FORMATION (connaissances de base)	6
ÉDUCATION/FORMATION CONNEXE	
TECHNIQUES ET APPROCHES SPÉCIALES DE CONSEIL	
EXPERTISE DÉMONTRÉE DANS LA PRATIQUE DE LA SPÉCIALISATION	7
A. EXIGENCES – EXPOSÉ DE RECHERCHE OU DE POSITION	
B. EXIGENCES – ATELIER OU COURS	8
C. EXIGENCES – ÉTUDE DE CAS OU RÉCIT D'INTERVENTION	9
VÉRIFICATION DE LA PATERNITÉ	
PROPRIÉTÉ DU DOCUMENT	10
COMPÉTENCES LIÉES AUX SPÉCIALISATIONS DE NIVEAU IV	
PROCÉDURES DE DEMANDE	
ACQUISITION D'UNE AUTRE SPÉCIALISATION	
RECERTIFICATION	11
Procédure de renouvellement de la certification	
Renouvellements tardifs	
Cas particuliers	
RÉACTIVATION DE FICHER	
RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES - CIAS IV - ETCAF	12
RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES - CIAS IV- RG (Jeu responsable)	13
RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES - CIAS IV- COD (Troubles concomitants)	14
RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES - CIAS IV- TRM-Dis (Troubles traumatiques)	15
FRAIS ET COORDONNÉES	16

L'INTRODUCTION

Le présent Manuel des normes et des procédures fournit des renseignements sur les certifications de spécialistes autochtones certifiés en toxicomanie de niveau IV, qui sont fondées sur une gamme de spécialisations

La certification CIAS de niveau IV s'adresse aux professionnels qui travaillent avec des clients touchés par le problème reflété dans le titre des spécialisations (troubles concomitants, jeu, ETCAF, traumatisme, diabète, etc.) avec leurs personnes significatives et avec leurs familles. Ces professionnels peuvent appliquer des approches de traitement spécifiques, basées sur une conscience des besoins d'un client et une sensibilité à son état, qui peuvent inclure des problèmes de santé mentale possibles associés à leur problème principal.

Cette nouvelle catégorie de certification est ouverte à tous les professionnels qui ont déjà obtenu leur certification en tant que spécialiste certifié autochtone au niveau III ou qui répondent à toutes les normes et exigences de cette certification ainsi qu'aux normes et exigences spécifiques pour la spécialisation pour laquelle ils postulent.

Cette nouvelle certification offre l'occasion, pour ceux qui sont certifiés avec CAAPDC en tant que CIAS III, d'élargir leurs connaissances et leurs compétences en orientant leur développement professionnel vers l'acquisition d'un titre de spécialisation, au lieu d'être limités à renouveler leur certification au même niveau.

Les professionnels intéressés à obtenir leurs titres de compétences CIAS IV peuvent acquérir l'expérience, l'éducation et la formation requises au fil du temps, car il n'y a aucune restriction quant au nombre d'années qu'un candidat doit prendre pour obtenir ce niveau de certification. Un professionnel CIAS III peut renouveler sa certification à ce niveau jusqu'à ce qu'il ait acquis la formation et l'expérience requises pour obtenir la spécialisation.

Conformément à la philosophie au cœur de notre système de certification, toute formation qu'un candidat a acquise en cours de route dans le cadre de sa formation pour obtenir sa certification CIAS III et / ou sa recertification, et qui satisfait aux exigences de formation pour cette spécialisation sera comptée. Aucune connaissance ou compétence que les candidats ont acquises n'est jamais ignorée ou rejetée, mais sont transférées à mesure qu'ils progressent vers des certifications supérieures ou différentes dans leur parcours professionnel.

À propos du Conseil autochtone d'agrément professionnel du Canada

Le Conseil autochtone d'agrément professionnel du Canada offre un processus spécialisé pour certifier la main-d'œuvre autochtone non réglementée, qui intègre la culture, les traditions et les philosophies de guérison des peuples autochtones et qui respecte ou dépasse les normes de certification au Canada et à l'étranger. CAAPDC est le seul conseil de certification autochtone au Canada doté d'un modèle de perfectionnement de la main-d'œuvre intégré à la culture et d'un système de certification qui répondent aux réalités et aux aspirations des travailleurs autochtones dans un éventail de professions non réglementées.

Notre conseil certifie les travailleurs autochtones et ordinaires qualifiés qui sont employés dans des services autochtones tels que des centres de traitement de la toxicomanie, des programmes communautaires ou dans des professions non réglementées fournissant des services dans les domaines de la santé et du soutien social partout au Canada. Nos certifications attestent des qualifications professionnelles et des compétences des travailleurs et des spécialistes certifiés.

Nos normes techniques et professionnelles pour la certification sont conformes à 11 conseils internationaux et à 70 districts américains, y compris les groupes et les autorités en matière d'alcool et de drogue dans la plupart des provinces, et aux États-Unis, aux programmes d'alcool et de drogue des Premières Nations ainsi qu'à diverses commissions étrangères sur l'alcoolisme, des branches de l'armée et des services de santé des Premières Nations. Nos normes et exigences culturelles dépassent celles de tous les conseils de certification traditionnels.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE CERTIFICATION DE NIVEAU IV

Ce manuel de normes et de procédures peut être utilisé pour vous aider à identifier l'expérience de travail, les qualifications, l'éducation / la formation et les compétences dont vous pourriez avoir besoin pour répondre aux critères de certification en tant que spécialiste certifié autochtone au niveau IV avec des spécialisations disponibles dans un éventail de sujets.

1. Commencez par lire Résumé des normes et exigences correspondant à la spécialisation qui vous intéresse. Si, après avoir lu ce document, vous pensez que vous répondez aux exigences pour la certification de spécialisation que vous avez choisie, téléchargez la trousse de demande à partir de notre site Web (www.ICBOC.ca) sous ►Certifications▲ Liste de certification ▲ (cliquez sur la bonne application)

Si vous n'êtes pas en mesure de télécharger la trousse de demande, veuillez communiquer avec notre bureau et demander une copie électronique ou une copie imprimée (des frais de 10,00 \$ sont facturés pour les copies imprimées).

2. Certaines sections de la trousse de demande doivent être remplies par vous-même, d'autres sections doivent être remplies par d'autres personnes. Vous êtes responsable de vous assurer que toutes les sections (les vôtres et celles qui doivent être remplies par d'autres) sont rassemblées, et que le paiement des frais est joint avant de nous envoyer votre demande.

Une fois que vous avez toutes les sections remplies, envoyez la trousse complète avec votre chèque ou mandat de 200 \$ au registraire à l'adresse indiquée sur la trousse de demande.

3. L'examen de votre demande ne peut commencer qu'une fois que nous avons reçu la trousse de demande complète et les frais de certification. Cet examen déterminera si vous avez satisfait aux qualifications requises pour la certification.
4. Si vous êtes admissible à la certification, vous en serez informé par le registraire et une lettre et un certificat vous seront envoyés.
5. Si vous n'êtes pas admissible à la certification, le registraire vous fera savoir la raison pour laquelle vous n'êtes pas attribué la certification que vous avez demandée pour le moment. Le message ou la lettre indiquera ce que vous devez faire pour remplir votre demande ou quelles études, formations ou expériences de travail supplémentaires sont nécessaires pour que vous puissiez satisfaire aux normes de certification attendues (expérience de travail, formation, etc.).

Votre certificat de spécialiste autochtone agréé de niveau IV est valide pour deux (2) ans. Le processus de recertification est expliqué dans ce manuel, page 11.

PRÉREQUIS

Si vous êtes déjà certifié par CAAPDC en tant que spécialiste autochtone certifié en toxicomanie au niveau III, CAAPDC examinera l'ensemble de votre dossier et toute formation que vous avez déjà acquise sur les sujets requis liés à la spécialisation de niveau IV qui vous intéresse sera prise en considération.

Si vous n'êtes pas déjà certifié par CAAPDC en tant que spécialiste autochtone certifié en toxicomanie au niveau III, vous devez d'abord remplir la trousse de demande pour cette certification, disponible sur notre site Web.

Dans certaines circonstances, par exemple si vous êtes un formateur inscrit et approuvé par CAAPDC ou un instructeur dans un collège ou une université offrant une éducation ou une formation sur les troubles concomitants, votre demande de niveau IV sera vérifiée pour vous assurer que vous répondez aux normes et aux exigences pour la certification CIAS III. Si vous ne répondez pas à ces normes et exigences, vous serez contacté.

DÉTERMINATION DE LA CERTIFICATION

La décision concernant l'attestation qu'un demandeur obtient appartient au registraire ou au directeur des normes et est fondée sur une évaluation approfondie des renseignements fournis dans la demande du demandeur et des documents à l'appui qui sont fournis dans le cadre de la demande. Les pièces justificatives acceptées sont des certificats, des transcriptions ou des lettres de déclaration/affidavits, dans le format requis par le COIB. Veuillez contacter CAAPDC si vous avez le moindre doute.

Dans certains cas, le registraire ou le directeur des normes peut exiger des renseignements ou des éléments de preuve supplémentaires pour clarifier les qualifications du demandeur. Dans le processus de certification, CAAPDC peut chercher à accéder à des informations auprès d'employeurs, de collègues, de références ou d'établissements d'enseignement.

Le Comité de certification et son personnel sont tenus de respecter la confidentialité de tous les renseignements présentés oralement ou par écrit concernant les demandes.

NORMES POUR LES SPÉCIALISTES CERTIFIÉS DE NIVEAU IV

Les normes pour la certification des spécialistes autochtones au niveau IV servent à déterminer ce qui suit :

1. Expérience de travail
2. Niveau d'éducation
3. Éducation/formation sur des sujets spécifiques à la spécialisation (connaissances de base)
4. Éducation/formation liées à la spécialisation
5. Techniques et approches spéciales liées à la pratique de la spécialisation
6. Documents démontrant une expertise dans le domaine spécialisé
7. Compétences liées à la pratique de la spécialisation
8. Évaluations par des tiers des connaissances, des compétences et des attitudes professionnelles

AUTRES EXIGENCES

- Achèvement d'un plan de mieux-être
- Respect du Code de déontologie professionnelle de CAAPDC
- Lettre de déclaration de l'employeur
- Paiement des frais de certification (voir le barème des frais)

Présentation d'un plan de mieux-être

Il s'agit d'un document qui favorise la réflexion sur la responsabilité des spécialistes certifiés en matière de soins personnels et qui vise à encourager leur engagement personnel à maintenir l'équilibre dans leur vie professionnelle, à éviter l'épuisement professionnel, la surcharge, les traumatismes indirects et la fatigue de compassion.

Lettre de déclaration de l'employeur

CAAPDC n'exige plus de vérification du casier judiciaire des demandeurs, car il a déterminé que la responsabilité de protéger les clients vulnérables incombe aux employeurs. Le conseil d'administration de CAAPDC a approuvé une nouvelle politique qui garantit que les employeurs des candidats respectent la loi et protègent ainsi leurs clients.

Dans le cadre de la demande d'accréditation, les employeurs doivent remplir et signer un formulaire spécial et les candidats doivent inclure ce formulaire avec les autres documents requis.

Respect du Code de déontologie professionnelle de CAAPDC

Le « Code d'éthique » de CAAPDC définit les responsabilités des spécialistes certifiés en toxicomanie envers eux-mêmes, leurs familles, leurs collègues, leurs clients, les nations ainsi que le public. Tous les candidats doivent être d'accord avec les principes et les valeurs exprimés dans le Code de déontologie de CAAPDC et s'y conformer. La copie signée et datée de ce code de déontologie incluse dans cette trousse de demande est requise de la part de tous les candidats.

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Cette certification est offerte aux candidats qui :

- Sont déjà certifiés par CAAPDC en tant que spécialistes autochtones au niveau III (8000 heures d'expérience de travail), à condition qu'ils démontrent **au moins 350 heures** (l'équivalent de 10 semaines) de counseling direct aux clients dans le domaine de spécialisation, dans le cadre de leurs responsabilités professionnelles actuelles.
- Cette certification est également disponible pour les candidats qui peuvent démontrer l'expérience acquise dans un poste permanent et rémunéré dans le domaine de spécialisation, qu'ils ont **occupé au cours des 6 derniers mois au moins** (1000 heures). Ils devront soumettre l'évaluation requise de leur superviseur actuel (*pour fournir une évaluation, les superviseurs doivent avoir supervisé le candidat pendant au moins six mois.*)

NOTE SUR L'ADMISSIBILITÉ

- Les demandeurs sont encouragés à vérifier l'admissibilité en examinant le Sommaire des normes et des exigences pour le niveau III, avant de présenter une demande de niveau IV.

FORMATION À L'ÉDUCATION

Éducation et formation propres aux spécialisations de niveau IV (connaissances de base)

Les 80 heures d'études ou de formation de base requises propres à une spécialisation de niveau IV et accumulées par un demandeur seront calculées à partir des documents à l'appui soumis avec la demande (certificats, relevés de notes, déclarations/affidavits). Chaque spécialisation a une liste spécifique de sujets d'éducation / formation. Veuillez consulter le Résumé des normes et des exigences relatives à la spécialisation de niveau IV pour laquelle vous souhaitez présenter une demande.

Niveau IV – éducation et formation connexes

Les 20 heures d'études ou de formation requises sur des sujets liés à une spécialisation de niveau IV, accumulées par un demandeur, seront calculées à partir des documents à l'appui soumis avec la demande (certificats, transcriptions, déclarations/affidavits).

Chaque spécialisation a une liste de sujets d'éducation et de formation connexes. Veuillez consulter le Résumé des normes et des exigences relatives à la certification de spécialisation de niveau IV pour laquelle vous souhaitez présenter une demande. La liste fournit des exemples de sujets qui seront acceptés pour les spécialisations de niveau IV de CAAPDC. Veuillez noter que la liste n'est pas exhaustive ou dans un ordre particulier d'importance ou de priorité.

Techniques et approches de conseil spéciales

Les 10 heures requises pour les techniques et les approches de counseling doivent être axées sur le problème auquel sont confrontés les clients, leurs personnes significatives, leur famille. et peut être acquise par le biais d'une éducation ou d'une formation formelle ou informelle.

Sur ces 10 heures, un minimum de 6 heures doit être consacré à la technique de l'entretien motivationnel. Le reste peut être axé sur toute autre technique ou approche de counseling pertinente à la question abordée dans le contexte de la spécialisation.

EXPERTISE DÉMONTRÉE DANS LA PRATIQUE DE LA SPÉCIALISATION

Les candidats au titre de spécialiste autochtone certifié en toxicomanie de niveau IV doivent soumettre **deux** documents qu'ils ont eux-mêmes recherchés et rédigés, axés sur le sujet de la spécialisation :

1. Une recherche originale ou un exposé de position (2000 à 3000 mots) qui traite des questions de jeu responsable/problématique propres aux personnes, aux familles ou aux communautés des Premières Nations, des Inuits ou des Métis.

OU

Un atelier ou un cours (d'une journée – 7 heures), offert à un public en direct¹ d'au moins 8 participants autochtones.

ET

2. Une étude de cas (1000 à 2000 mots) reflétant une situation réelle où le demandeur a appliqué ses connaissances et ses compétences pour parvenir à un résultat positif pour son client de jeu responsable.

Exigences - document de recherche ou de position

Pour assurer une évaluation juste et cohérente de leur recherche ou de leur exposé de position, les candidats doivent suivre la structure suivante :

- A. **Introduction** (énoncé général de l'objectif en ce qui concerne le sujet choisi, points principaux, thèse)
- B. **Corps** (série de paragraphes chacun avec point principal, détails à l'appui, paragraphe de conclusion, transition)
- C. **Conclusion** (résumé des principaux points utilisés pour prouver la thèse avec une évaluation personnelle et des points de vue concernant les besoins et les lacunes)
- D. **Ensemble de recommandations** (liées aux besoins et aux lacunes cernés)

Tous les supports/sources du contenu du document, qu'ils soient cités ou paraphrasés, doivent être cités sous forme de notes de fin, de notes de bas de page ou de références. Le document doit également comprendre une bibliographie.

Critères d'évaluation

Les documents seront évalués selon les critères suivants :

Évaluation de fond (90 %)

- a. La complexité de la recherche (10 %)
- b. Originalité/pertinence du sujet/thème – approche, métahologie (20 %)
- c. Présentation de la question (10 %)
- d. Structure, fluidité et cohérence du document (10 %)
- e. Validité du contenu, de l'analyse, des arguments de l'auteur et des sources savantes (20 %)
- f. Correspondance entre les recommandations et les besoins/lacunes cernés (20 %)

D'autres considérations (10 %)

- Clarté et présentation du texte (5 %)
- Sources et références (5 %)

N'oubliez pas de vérifier, de corriger et de réviser votre récit d'étude de cas ou d'intervention avant de le soumettre.

¹ L'atelier ou le cours peut être donné sur le lieu de travail du candidat, dans le contexte d'une conférence ou dans un établissement d'enseignement

Exigences – atelier ou cours

Pour assurer une évaluation juste et cohérente de l'atelier ou du cours de formation, les candidats doivent fournir les renseignements suivants :

Préparation

- **Courte biographie** (que vous utiliserez pour vous présenter aux participants)
- **Matériel de formation** (liste du matériel ou de l'équipement utilisé – documents à distribuer aux participants)
- **Aspect culturel** (disposition des tables et des chaises, éléments culturels intégrés à l'atelier, façon dont les besoins des participants ont été déterminés)
- **Instructions et ordre du jour** (messages et instructions aux participants, calendrier des séances de formation et des pauses)

Structure de l'atelier/cours

- **Description sommaire de l'atelier ou du cours** (sujet/thème, raisons de choix, public cible, points principaux, résumé des résultats d'apprentissage prévus, etc.)
- **Liste des buts et objectifs d'apprentissage**
- **Liste des activités d'apprentissage pendant l'atelier/cours** (style de cours magistral, présentation PowerPoint, cartes, graphiques, images, matériel audiovisuel, expérimentations ou exercices individuels ou collectifs, séances d'échange et de partage, activités de valorisation etc...).
- **Liste des évaluations formatives** (questionnaires, tests, jeux, exercices etc... mesurer les progrès des participants vers un objectif donné)

Contenu de l'atelier/cours

- **Description du contenu** – fournissez une description complète (différente de la liste requise ci-dessus) de ce que vous avez écrit et présenté dans le contexte de l'atelier ou du cours, y compris le matériel que vous avez distribué (p. ex. bibliographie/liste des ressources imprimées ou Internet, titres/liens Internet vers du matériel audiovisuel, présentation PowerPoint, évaluations formatives, etc.)

Évaluation des participants et certificats d'achèvement ou de participation

- **Liste des participants** – fournissez la liste, les numéros de téléphone et/ou les courriels de chaque participant – minimum de 8 participants
- **Évaluation des participants** – Créez un formulaire d'évaluation et fournissez au moins 8 évaluations complétées par les participants figurant sur la liste fournie
- **Certificats d'achèvement ou de participation** – créez et fournissez une copie du certificat remis aux participants, et qui doit porter les renseignements suivants :
 - Titre de l'atelier/cours
 - Nombre total d'heures de formation offertes par l'atelier ou le cours
 - Date à laquelle l'atelier ou le cours a été donné
 - Signature du candidat à cette certification et de la personne qui a donné l'atelier ou le cours

Références

- Lettre d'évaluation ou de référence de la personne qui a organisé ou autorisé l'atelier ou le cours (superviseur, hôte/coordonnateur de l'événement, directeur d'école etc...)

Critères d'évaluation

L'atelier et les cours seront évalués selon les critères suivants :

1. Préparation (20 %)
2. La structure de l'atelier ou du cours (20 %)
3. Le contenu de l'atelier ou du cours (40 %)
4. Les références des participants et de l'arbitre (10 %)
5. Présentation générale de l'atelier ou du cours (10 %)

N'oubliez pas de vérifier, de corriger et de réviser votre récit d'étude de cas ou d'intervention avant de le soumettre.

Exigences – étude de cas – récit de l'intervention

Cette étude de cas ou le récit de l'intervention devrait être entre 1000 et 2000 mots et présenté sous la forme d'un récit structuré d'une situation réelle que vous avez rencontrée avec un client et des approches que vous avez utilisées pour guider votre client et peut-être sa famille. L'objectif principal de cette étude de cas est de démontrer comment vous intégrez la compréhension théorique et les pratiques culturelles dans votre pratique de counseling.

Lignes directrices pour la structure et le contenu de l'étude de cas – récit de l'intervention :

1. **Brève introduction** - (juste quelques phrases - qui vous êtes, ce que vous faites, pour combien de temps)
2. **Renseignements sur le client** (aucun nom ou information spécifique pouvant mener à l'identification du client, mais fournir des renseignements sur l'âge, le sexe, l'origine ethnique du client, le nombre de séances à ce jour, le problème qui le présente)
3. **Description de la première entrevue** (caractéristiques physiques, élocution, tenue vestimentaire, langage corporel, capacité de perspicacité, motivation pour le changement, facteurs environnementaux/situation de travail, relations actuelles, autres renseignements que vous jugez pertinents pour l'étude)
4. **Antécédents et développement du problème** (antécédents familiaux, antécédents de counseling, hospitalisations, médicaments actuels, abus de substances, problèmes de développement précoce, relations clés, pertes importantes, changements de vie)
5. **L'évaluation s'est concentrée sur le client** (comment le client voit son monde, sa compréhension du problème, depuis combien de temps il a eu le problème, les peurs existentielles, comment le client se rapporte à vous, pourquoi il cherche de l'aide)
6. **L'évaluation s'est concentrée sur vous** (comment vous comprenez le problème, comment vous vous rapportez au client, votre hypothèse sur la façon dont le problème a été acquis, comment il est maintenu, votre hypothèse sur vos besoins de counseling des clients et votre plan d'aide)
7. **Processus de counseling** (comment vous et votre client avez franchi les étapes que votre modèle de counseling identifie, comment la relation de counseling a évolué et s'est développée, deux ou trois événements pivots où un changement s'est produit et le client est passé à un niveau différent en raison d'une technique, d'une intervention ou d'une perspicacité soudaine, votre orientation théorique, ce que vous devez démontrer, rester conforme à votre orientation théorique, aux erreurs que vous avez commises, à ce que vous avez appris et dû faire différemment, aux changements de la personne, à son attitude envers vous et les autres, aux altérations des symptômes du problème qui se présente, à vos réflexions à ce sujet et à vos sentiments et idées et à ceux de votre client)

Critères d'évaluation

Le récit de l'étude de cas ou de l'intervention sera évalué en fonction de la clarté et de la substance du contenu des sections de l'étude de cas énumérées ci-dessus

1. Brève introduction - 3 %
2. Renseignements sur le client - 5 %
3. Description de la première entrevue - 5 %
4. Historique et développement du problème - 5%
5. Évaluation axée sur le client - 10 %
6. Évaluation axée sur vous - 10%
7. Processus de counseling - 40 %
8. Pratique culturelle - 15 %
9. Présentation générale du document - 7%

N'oubliez pas de vérifier, de corriger et de réviser votre récit d'étude de cas ou d'intervention avant de le soumettre.

VÉRIFICATION DE LA PATERNITÉ (DROIT D'AUTEUR)

CAAPDC s'attend à ce que tous les candidats et professionnels certifiés font preuve d'intégrité personnelle et professionnelle. Par le biais d'une déclaration de paternité, des assurances doivent être fournies que la recherche et la rédaction des documents soumis à CAAPDC sont l'œuvre du candidat, que leur paternité est donc authentique et exempte de plagiat. Cette déclaration de paternité doit être soumise avec chacun des documents qu'un candidat soumet (document de recherche ou exposé de position ou atelier / cours et étude de cas).

Propriété du document

Les documents soumis à CAAPDC dans le cadre de ce processus de certification restent la propriété de l'auteur et ne seront pas diffusés au public, à moins que CAAPDC n'obtienne l'autorisation écrite de l'auteur.

S'ils sont autorisés, des documents de recherche et de position fructueux peuvent être publiés sur le site Web de CAAPDC.

Avec l'accord d'un candidat, les heures de formation dispensées dans le cadre d'un atelier ou d'un cours accepté peuvent être accréditées par CAAPDC et les participants pourront les utiliser pour leur certification.

COMPÉTENCES LIÉES AUX SPÉCIALISATIONS DE NIVEAU IV

Les professionnels certifiés CIAS III qui postulent pour des spécialisations de niveau V ont déjà satisfait aux exigences pour les fonctions de base de leur certification de spécialiste.

Les évaluations du superviseur visent à vérifier l'éventail des connaissances et des compétences requises pour la pratique efficace et culturellement pertinente associée au domaine de spécialisation.

La communication

Tous les spécialistes de niveau IV auront la capacité de communiquer dans une variété de situations, de répondre efficacement aux besoins de ceux qui sont confrontés à des problèmes liés aux sujets de spécialisation, à leurs familles et / ou à d'autres personnes importantes. Cette capacité sera démontrée par :

- a) Connaissance des différences culturelles dans la communication verbale et non verbale
- b) Capacité d'appliquer des styles et des pratiques de communication verbale et non verbale adaptés à la culture et à la langue
- c) Capacité de rédiger des rapports et des dossiers
- d) Connaissance de la façon dont l'âge, le niveau de développement, la culture et le sexe influent sur la communication

PROCÉDURES DE DEMANDE

- a. Veuillez soumettre une demande de certification en utilisant la trousse de demande qui correspond à la spécialisation de niveau IV pour laquelle vous souhaitez postuler affichée sur notre site Web www.ICBOC.ca sous Certifications.
- b. Remplissez un formulaire de consentement permettant au registraire d'obtenir des renseignements précis qui aideront à clarifier les qualifications du demandeur. Le registraire peut, sans autre permission du demandeur, s'adresser aux personnes qui ont fait des références personnelles et professionnelles pour obtenir des renseignements supplémentaires.
- c. Remplissez tous les formulaires requis, fournissez tous les autres documents requis et envoyez-le par la poste au Comité de certification.

Joindre le paiement des frais de certification. Le Conseil autochtone d'agrément professionnel du Canada accepte les chèques ou les mandats-poste faits à CAAPDC

ACQUISITION D'UNE AUTRE SPÉCIALISATION

Les professionnels qui ont obtenu une certification de niveau IV dans une spécialisation peuvent poursuivre leur développement professionnel en ajoutant de nouvelles spécialisations à leur portefeuille de certification.

Pour ajouter une nouvelle spécialisation, un candidat qui détient un niveau IV dans une spécialisation donnée n'a qu'à se qualifier pour les autres spécialisations offertes par CAAPDC, en termes de normes et d'exigences. Les spécialisations accordées aux professionnels certifiés de niveau IV sont documentées /énumérées sur leur certificat.

RECERTIFICATION

Si un candidat choisit de maintenir sa certification, cette certification doit être renouvelée tous les deux (2) ans. La date à laquelle le certificat initial a été délivré (date anniversaire) sera utilisée pour fixer la date d'expiration des certificats subséquents. Les conditions suivantes s'appliquent aux renouvellements de certification :

- Votre dernière certification doit toujours être valide lorsque vous soumettez votre demande de renouvellement.
- Vous devez, en tant que professionnel certifié, rester en règle avec CAAPDC

Procédure de renouvellement de la certification

- Remplissez le formulaire de renouvellement téléchargeable à partir du site Web de CAAPDC (www.ICBOC.ca)
➔ Certification ➔ Recertification ➔ Formulaire de recertification – CIAS-RG)
- Fournissez la preuve de 40 heures de **nouvelle** formation / éducation, obtenues depuis la date d'attribution de votre certification initiale ou de votre dernière recertification
 - 10 heures doivent être sur des sujets spécifiques au jeu responsable
 - 20 heures doivent porter sur des sujets liés au jeu responsable ou à d'autres dépendances
 - 10 heures sur les connaissances culturelles et les compétences
- Veuillez fournir des copies des certificats et/ou des relevés de notes, ou une liste signée de la formation interne offerte à l'interne par votre employeur, datée et signée par votre superviseur ou votre employeur.

Renouvellements tardifs

- Les certificats qui ne sont pas renouvelés à leur date d'expiration et jusqu'à six (6) mois après seront considérés comme des renouvellements tardifs
- Six (6) mois après la date d'expiration du dernier certificat, le dossier d'un demandeur qui a omis de renouveler son certificat est archivé
- Des frais de retard sont exigés pour les renouvellements tardifs et des frais de réactivation sont facturés pour les dossiers archivés

Cas particuliers

Dans certains cas, les professionnels certifiés par CAAPDC peuvent être exemptés d'une indemnité de renouvellement tardif, par exemple s'ils prennent une pause de leur emploi (congé de maternité, maladie, perte d'emploi, changement de carrière, etc.).

Si un demandeur ne peut pas renouveler et souhaite garder son dossier ouvert, une lettre signée et datée expliquant les circonstances doit être envoyée au registraire.

La lettre sera insérée dans le fichier et le fichier sera temporairement archivé jusqu'à ce que le membre décide de le réactiver. Si ces conditions sont respectées, aucun frais de retard ou de réactivation ne sera facturé pour un renouvellement tardif ou pour une réactivation de la demande.

RÉACTIVATION DE FICHIER

Lorsqu'un dossier de certification pour la première fois ou incomplet a été archivé, un demandeur pourra réactiver sa demande en soumettant les documents requis et en payant les frais de réactivation, en plus des frais de certification / recertification.

Lorsqu'une certification existante n'a pas été renouvelée six (6) mois après la date d'expiration et a été archivée, un demandeur pourra réactiver sa demande en remplissant un formulaire de réactivation de dossier, en soumettant la preuve de formation requise (voir ci-dessous) et en payant les frais de réactivation, en plus des frais de certification / recertification.

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES	
SPÉCIALISTES AUTOCHTONES CERTIFIÉS (santé mentale, bien-être ou toxicomanie) Niveau IV	
Spécialisation de l'ETCAF (CIAS IV-ETCAF)	
Expérience de travail	
<ul style="list-style-type: none"> Cette certification est offerte aux candidats qui peuvent démontrer une expérience de travail rémunérée récente dans le traitement des clients atteints de l'ETCAF, dans un milieu résidentiel ou communautaire pendant au moins six mois (1000 heures) et démontrer au moins 3 ans d'expérience antérieure dans le domaine du bien-être et de la toxicomanie. Il est également disponible pour les candidats qui sont déjà certifiés par CAAPDC en tant que spécialistes certifiés autochtones (santé mentale, bien-être ou addictions) au niveau III (ICAS III), à condition qu'ils démontrent au moins 350 heures (équivalent à 10 semaines) de services directs aux clients atteints de l'ETCAF et à leur famille (soit dans le cadre des responsabilités professionnelles actuelles d'un demandeur ou par le biais d'un travail bénévole vérifié ou les deux) 	
Niveau d'éducation	Niveau III accepté ou une combinaison de qualifications académiques, d'expérience et de formation
Éducation et formation Propre à l'ETCAF en mettant l'accent sur les perspectives autochtones	
80 h min	
Contexte socio-historique	10
Introduction à l'ETCAF	10
Effet de l'alcool sur l'embryon et le fœtus	10
Critères d'identification et de diagnostic	10
Interventions et stratégies de traitement pour travailler avec les clients atteints de l'ETCAF	10
Prévention et sensibilisation	10
Soins continus aux familles touchées par l'ETCAF	10
Questions éthiques, juridiques et stratégiques liées à l'ETCAF (accent autochtone)	10
Éducation et formation liées à l'ETCAF	
(un ou une combinaison des sujets ci-dessous - la liste n'est pas exhaustive)	
Exposition à l'alcoolisation fœtale, SAF, EAF, SPFA et ARND	Méthodes d'enseignement basées sur le cerveau
Nouvelles tendances dans le traitement de l'ETCAF	Compétences et comportements sociaux
Traumatismes et ETCAF	Les familles et l'ETCAF
Mauvais traitements infligés aux enfants et ETCAF	Développement réceptif du langage
Exemples d'approches communautaires de l'ETCAF Dans le cas de la musique et de l'ETCAF	L'ETCAF et les aptitudes à la vie quotidienne pour réussir
Génétique et ETCAF	Deuil et perte liés à l'ETCAF
Outils de dépistage et de diagnostic	ETCAF et troubles concomitants
	ETCAF et autres troubles neurodéveloppementaux
Techniques et approches de conseil spéciales	
10 h min.	
Entrevue motivationnelle (6 heures minimum)	
Toute autre technique et approche pertinente à l'ETCAF	
Expertise démontrée (le candidat doit soumettre deux documents)	
<ul style="list-style-type: none"> Un exposé de recherche ou de position (2000 à 3000 mots) OU un atelier/cours de 1 journée ET Un récit d'étude de cas/intervention (1000 à 2000 mots) tiré d'une expérience de première main 	
Évaluation des compétences liées à l'ETCAF	
Score du superviseur	
<ul style="list-style-type: none"> La communication Dépistage et diagnostic Référence L'intervention Mobilisation communautaire et éducation Sensibilisation des familles Prévention Approches culturelles Intégrité professionnelle 	Minimum de 70 %
Exigences relatives à la recertification	
Tous les deux ans, 40 heures de nouvelle formation sur des sujets liés à l'ETCAF (10 heures d'éducation spécifique à la spécialisation + 20 heures d'éducation liée à la spécialisation + 10 heures sur les connaissances culturelles)	

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES	
SPÉCIALISTE AUTOCHTONE CERTIFIÉ (santé mentale, bien-être ou toxicomanie) Niveau IV	
Spécialisation sur le jeu responsable	
Expérience de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • Cette certification est offerte aux candidats qui peuvent démontrer une expérience de travail rémunérée récente en tant que conseiller en jeu responsable dans un milieu résidentiel ou communautaire autochtone pendant au moins six mois (1000 heures) et démontrer au moins 3 ans (6000 heures) d'expérience antérieure dans le domaine du bien-être et des dépendances. • Il est également offert à tout candidat qui est déjà certifié par CAAPDC en tant que spécialiste autochtone certifié en toxicomanie au niveau III, à condition qu'il démontre au moins 350 heures (l'équivalent de 10 semaines) de counseling direct aux clients ayant des problèmes de jeu et à leur famille, soit dans le cadre des responsabilités professionnelles actuelles d'un demandeur, soit par le biais d'un travail bénévole vérifié ou des deux. 	
Niveau d'éducation	Niveau III accepté, ou une combinaison de qualifications académiques, d'expérience et de formation
Éducation et formation propres au jeu responsable en mettant l'accent sur les perspectives autochtones	
	80 h min.
Introduction au jeu	8
Comment fonctionne le jeu	8
Qu'est-ce que le jeu responsable ?	10
Psychologie et jeu	12
Théories et cadre	12
Approches cliniques	12
Problèmes de traitement spécial : troubles concomitants	10
Questions relatives aux personnes touchées	10
Éducation et formation liées au jeu responsable ou à d'autres dépendances	
(un ou une combinaison des sujets ci-dessous - cette liste n'est pas exhaustive ou par ordre de priorité)	
Jeu et autres troubles	Nouvelles tendances en matière de jeu
La jeunesse et le jeu	Aspects culturels du jeu
Les femmes et le jeu	Aspects historiques du jeu
Les aînés et le jeu	Jeu et violence
La jeunesse et le jeu	Bingo et autres jeux sociaux
Obstacles à la recherche d'aide	Tous les sujets liés aux dépendances ou au bien-être
Techniques et approches de conseil spéciales	
	10 h min.
Entrevue motivationnelle (6 heures minimum)	
Toute autre technique et approche de conseil pertinente au jeu responsable/problématique	
Expertise démontrée (le candidat doit soumettre deux documents)	
<ul style="list-style-type: none"> • Un exposé de recherche OU de position (2000 à 3000 mots) OU un atelier/cours d'une journée ET • Un récit d'étude de cas/intervention (1000 à 2000 mots), tiré d'une expérience de première main 	
Compétences	
<ul style="list-style-type: none"> • La communication • Examen préalable et évaluation • Planification du traitement • Counseling • Gestion de cas • Information et renvoi • Approches culturelles du traitement et du rétablissement • Intégrité professionnelle 	Score du superviseur Minimum de 70 %
Exigences en matière de recertification	
Tous les deux ans, 40 heures de nouvelle formation liée au jeu responsable (10 heures d'éducation spécifique à la spécialisation + 20 heures d'éducation liée à la spécialisation + 10 heures sur les connaissances culturelles)	

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES	
SPÉCIALISTE AUTOCHTONE CERTIFIÉ (santé mentale, bien-être ou toxicomanie) Niveau IV	
Spécialisation des troubles concomitants (CIAS IV-COD)	
Expérience de travail	
<ul style="list-style-type: none"> Cette certification est offerte aux candidats qui peuvent démontrer une expérience de travail rémunérée récente dans le traitement de clients présentant une consommation concomitante de substances et un trouble de santé mentale, dans un milieu résidentiel ou communautaire pendant au moins six mois (1000 heures) et démontrer au moins 3 ans d'expérience antérieure dans le domaine du bien-être et des dépendances. Il est également disponible pour les candidats qui sont déjà certifiés par CAAPDC en tant que spécialistes certifiés autochtones (santé mentale, bien-être ou addictions) au niveau III (ICAS III), à condition qu'ils démontrent au moins 350 heures (équivalent à 10 semaines) de services directs aux clients atteints de troubles concomitants et à leur famille (soit dans le cadre des responsabilités professionnelles actuelles d'un candidat ou par le biais d'un travail bénévole vérifié ou les deux) 	
Niveau d'éducation	Niveau III accepté ou une combinaison de qualifications académiques, d'expérience et de formation
Éducation et formation propres aux troubles concomitants en mettant l'accent sur la perspective autochtone	
	80 h min.
Introduction aux troubles concomitants	10
Questions et techniques liées à l'examen préalable et à l'évaluation des troubles concomitants	10
Stratégies de travail avec les clients atteints de troubles concomitants	10
Traitement des troubles concomitants	10
Prévention des rechutes	10
Aiguillage et soutien aux soins pour les clients atteints de troubles concomitants	10
Les troubles concomitants et la famille	10
Troubles concomitants - Questions professionnelles et éthique	10
Éducation et formation liées aux troubles concomitants	
(un ou une combinaison de sujets ci-dessous - la liste n'est pas exhaustive ou par ordre de priorité)	
Pratiques exemplaires - Troubles concomitants	Traumatisme
Attitudes et stigmatisation et troubles concomitants	Troubles concomitants tout au long de la vie, le sexe ou l'orientation sexuelle
Traitement intégré des troubles concomitants	Troubles concomitants spécifiques et problèmes transversaux (p. ex. déficit de l'attention, hyperactivité, TSP, troubles de l'alimentation, jeu compulsif, dépendance à la nicotine, suicidalité)
Outils d'examen préalable et d'évaluation	Tous les sujets liés aux dépendances et à la santé mentale
Étapes du changement	Sujets liés à la guérison traditionnelle et à l'histoire autochtone
Programmes d'entraide	
TCD pour les clients atteints de troubles concomitants	
Techniques et approches spéciales de conseil	
	10 h min.
Entrevue motivationnelle (6 heures minimum)	
Toute autre technique et approche de counseling pertinente aux troubles concomitants	
Expertise démontrée (le candidat doit soumettre deux documents)	
<ul style="list-style-type: none"> Un exposé de recherche ou de position (2000 à 3000 mots) OU un atelier/cours de 1 journée ET Une étude de cas/intervention narrative (1000 à 2000 mots) tirée d'une expérience de première main 	
Évaluation des compétences liées aux troubles concomitants	
	Score du superviseur
<ul style="list-style-type: none"> La communication Connaissance des troubles concomitants Examen préalable et évaluation Relation client-conseiller Traitement Prévention des rechutes Gestion de crise Soutien aux soins Questions professionnelles 	Minimum de 70 %
Exigences relatives à la recertification	
Tous les deux ans, 40 heures de nouvelle formation sur des sujets liés à la DCO (10 heures d'éducation spécifique à la spécialisation + 20 heures d'éducation liée à la spécialisation + 10 heures sur les connaissances culturelles)	

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES
SPÉCIALISTE AUTOCHTONE CERTIFIÉ (santé mentale, bien-être ou toxicomanie) Niveau IV
Spécialisation en trouble traumatique (CIAS IV-TRM-Dis)

Expérience de travail

- Cette certification est offerte aux candidats qui peuvent démontrer **une expérience de travail rémunérée récente** dans le traitement de clients présentant une consommation concomitante de substances et un trouble de santé mentale, dans un milieu résidentiel ou communautaire **pendant au moins six mois (1000 heures) PLUS** au moins **3 ans (6000 heures) d'expérience antérieure dans le domaine du bien-être et des dépendances.**
- Il est également disponible pour les candidats qui sont déjà certifiés par CAAPDC en tant que spécialistes en toxicomanie certifiés autochtones au niveau III (ICAS III) ou spécialistes autochtones certifiés en prévention des dépendances au niveau III (CIAPS III), à condition qu'ils démontrent au moins **350 heures** (équivalent à 10 semaines) **de services directs aux clients ayant un traumatisme** (soit dans le cadre des responsabilités professionnelles actuelles d'un candidat ou par le biais d'un travail bénévole vérifié ou les deux)

Niveau d'éducation Niveau III accepté ou une combinaison de qualifications académiques, d'expérience et de formation

Connaissance et compétences propres aux traumatismes et aux troubles traumatiques (perspective autochtone) **160 h**

Connaissances avancées sur les types, les caractéristiques et les symptômes des traumatismes et des troubles traumatiques	25
Connaissance des sources, des réponses et de l'impact des traumatismes	25
Biologie et neurobiologie des traumatismes	20
Principes d'intervention et de traitement tenant compte des traumatismes	15
Techniques, outils et questions de dépistage et d'évaluation des traumatismes et des troubles traumatiques	15
Théories thérapeutiques, outils et modèles de traitement et de prévention des traumatismes	25
Pratique sensible aux traumatismes et pratique tenant compte des traumatismes culturels	25
Approches d'intégration des traumatismes	10

Éducation et formation liées aux traumatismes **60 h**
 (toute formation sur le sujet du traumatisme ou sur certains des sujets ci-dessous - la liste n'est pas exhaustive ou par ordre de priorité)

Déclencheurs post-traumatiques et flashbacks Tapotement et autres techniques corps-esprit Traumatismes et sans-abrisme Techniques de visualisation pour le traitement des traumatismes Soins post-traumatiques Réponses résilientes aux traumatismes Réponses cognitives aux traumatismes et au TSPT Stratégies pour prévenir la re-traumatisation	Stratégies de traitement neurobiologiquement informées Techniques de psychothérapie sensorimotrice Modèle d'unité expérientielle - Développement de métaphores Traumatisme et dépendance Traumatismes et troubles mentaux Stratégie de lutte contre les comportements nuisibles Lien entre les traumatismes, les dépendances et la violence Atténuer l'effet de la fatigue de compassion et du fait d'être par procuration
---	---

Techniques et approches spéciales **30 h**

Outils et interventions adaptés à la culture pour travailler avec les personnes atteintes de troubles traumatiques

Expertise démontrée (le candidat doit soumettre deux documents) **Minimum 80 %**

- Un exposé de recherche ou de position (2000 à 3000 mots) **OU** un atelier/cours de 1 journée **ET**
- Un récit d'étude de cas/intervention (1000 à 2000 mots) tiré d'une expérience de première main

Évaluation des compétences liées aux traumatismes **Score du superviseur**

<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances et compétences de base en traumatologie • Traumatisme Connaissances et compétences générales • Connaissances et compétences en traumatologie liées à des groupes spéciaux • Connaissances et compétences liées aux thérapies spécifiques aux traumatismes 	Minimum de 70 %
<ul style="list-style-type: none"> • Approches culturelles • Intégrité professionnelle 	Minimum de 90 %

Exigences relatives à la recertification

Tous les deux ans, 40 heures de nouvelle formation sur des sujets liés aux troubles traumatiques (10 heures d'éducation spécifique au traumatisme + 20 heures d'éducation liée aux traumatismes)

COORDONNÉES DE CAAPDC

Registrar, ICBOC
C.P. 3999
Oka (Québec)
J0N 1E0
Courriel : registrar@icboc.ca